



Appel à projet

## INITIATIVE JEUNES EN ASSOCIATION

*Soutenir l'autonomie et l'engagement des jeunes*

**2013**

### Cahier des charges

Direction départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine  
167-177, avenue Joliot Curie 92 013 Nanterre Cedex - Tél. : 01 40 97 45 00 - Fax. : 01 40 97 45 09  
Contact : Anais ROUHAUD  
Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse  
Tél. : 01 40 97 45 24 / Courriel : [anais.rouhaud@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:anais.rouhaud@hauts-de-seine.gouv.fr)

## Introduction

La jeunesse sait être créative, solidaire, entreprenante et audacieuse. Le soutien des politiques publiques est un besoin, voire une nécessité pour que cette grande capacité d'initiative puisse se déployer en un projet impactant et parcours du jeune.

La Direction départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine met en œuvre en ce sens, des programmes destinés à favoriser l'autonomie et l'engagement des jeunes.

En 2013, la DDCS souhaite inscrire ce soutien au sein d'une coopération avec l'environnement associatif et pourra ainsi accorder une aide financière et pédagogique aux associations qui seront à même d'accompagner cette prise d'initiative, qu'elle s'opère dans le domaine de la création culturelle ou dans celui de l'engagement social

## Objectifs et enjeux

L'élaboration de ce programme se base sur trois objectifs complémentaires:

- ⇒ **Développer les compétences des jeunes en dehors du strict champ scolaire et professionnel**

*L'Initiative jeunes en association* sera l'occasion pour le jeune de développer des capacités et d'acquérir des outils pour ses projets de vie personnels et professionnels futurs.

Il pourra développer des savoir-faire et des savoir-être par l'action et l'expérience mais sera aussi amené à renforcer son sens des responsabilités, de l'engagement, de l'innovation, de la prise de risque et bien sûr de l'autonomie.

Il sera invité à harmoniser sa création ou son action individuelle à un cadre collectif et démocratique. Ainsi, il pourra confronter ses idées et en débattre, dans le respect de la liberté d'expression de chacun.

- ⇒ **Promouvoir deux domaines incontournables de la prise d'initiative du jeune : la créativité et l'engagement social**

Aujourd'hui, nous constatons que la créativité et l'engagement social sont deux sphères privilégiées par la jeunesse dans la construction de leur identité et de leurs repères.

Ainsi, deux thématiques seront attendues :

- ***La créativité culturelle***

La DDCS souhaite encourager l'expérimentation culturelle des jeunes, afin qu'ils ne s'illustrent pas en tant que simples spectateurs mais comme participants actifs à la promotion de la culture.

Les projets valorisant la diversité des cultures et des modes d'expression, en faisant preuve d'originalité et d'ouverture seront privilégiés.

- ***L'engagement social***

Les jeunes s'impliquent parfois activement au sein de causes sociales fondamentales. L'égalité, la justice sociale, les liens humains, la différence des générations sont des préoccupations que la jeunesse incarne en apportant son regard, son écoute et son aide. Au contact de publics fragilisés, le jeune rencontre l'altérité et développe son sens de l'altruisme. Il apprend à vivre avec l'autre, quel que soient son origine, sa génération, son statut social ou son genre. En apprenant du parcours de vie d'autrui, distinct du sien, le jeune se construit et peut appréhender les différences de notre environnement social.

Trois déclinaisons de cette thématique seront retenues :

- ***L'accompagnement des personnes handicapées***
- ***L'aide intergénérationnelle***
- ***La solidarité de proximité ou internationale***

Les projets associant ces deux domaines seront particulièrement appréciés.

⇒ **Créer du lien entre associations et jeunesse**

L'engagement associatif se révèle être un outil privilégié pour mener des actions dans des champs culturels et social. Les jeunes ont croisé au cours de leur vie des associations ; ils ont trop souvent été considérés comme des consommateurs mais ont parfois eu la chance de voir leur existence et leur rôle de citoyen en devenir reconnu.

Ainsi, l'initiative Jeunes en association a pour ambition de rapprocher la jeunesse avec l'environnement associatif de leur département et d'encourager les structures à leur proposer un accompagnement pédagogique. Il sera primordial pour ces dernières d'agir avec ce public et non à leur place.

Ce rapprochement a pour objectif d'encourager l'engagement du jeune au sein du département via le monde associatif. Cet investissement pourra donner plus d'importance à l'initiative du jeune et plus de légitimité face aux partenaires potentiels.

## La recevabilité des projets

### Structures déclarées loi 1901 :

Associations accompagnant des jeunes entre 12 et 30 ans

Associations fondées par des membres actuellement âgés entre 18 et 30 ans

### Projets éligibles :

- **Thématique « création culturelle » :**

Événements, expositions, manifestations, festivals

Edition, site internet, blogs

Audiovisuel et création musicale

Arts plastiques

Spéctacles (expression corporelle, théâtre)

Interventions, formations, mobilité partenariale

- **Thématique « engagement social » :**

Manifestations caritatives

Événements de sensibilisation

Atelier et activités à caractère artistique, pédagogique, sportif ou ludique

Volontariat humanitaire

### Sont exclus du financement :

Projets scolaires, stages, formations, séjours de vacances et linguistiques.

## Constitution du dossier

### Pièces à fournir :

- ❖ dossier CERFA n° 12156\*03, le projet pédagogique et la fiche avant-projet remplie par le ou les jeune(s)

Plusieurs actions peuvent être soutenues.

Les projets seront instruits par un comité d'études.

**Date limite de retour des dossiers :**

**25 mai 2013**

**Fiche synthétique à adresser à :**

**Anais ROUHAUD**  
Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse  
Tél. : 01 40 97 45 24 / Fax : 01 40 97 45 09  
Anais.rouhaud@hauts-de-seine.gouv.fr

**Fatia TELHA**  
Gestion financière des programmes jeunesse et vie associative  
Tél. : 01 40 97 45 15 / Fax : 01 40 97 45 09  
fatia.telha@hauts-de-seine.gouv.fr

Direction départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine  
167-177, avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE cedex

